



PERMIS D'ETUDES POUR LE CANADA

Un permis d'études vous sera demandé si vous répondez à l'un de ses trois critères :

- Vous êtes un ressortissant NON européen
- La durée de votre séjour est supérieure à 6 mois
- Vous êtes inscrit à un programme d'études et stage, ou un programme d'études et travail (OPUS, ESCR, ESCT, Ranchstay)

Etape 1

Après avoir reçu le soles de votre séjour, Kaplan IC vous remet votre « **letter of acceptance** » (attestation d'inscription) indispensable pour votre demande de permis d'études.

Etape 2

Vous devez constituer **votre dossier de demande de permis d'études** :

- Assurez vous d'avoir un passeport valide.
- Remplissez un **formulaire** par personne de « demande de permis d'études présentée à l'extérieur du Canada » + « Informations sur la famille » (que vous trouverez sur le site de l'ambassade).

Joignez-y les documents suivants:

- **photocopie des pages d'identification du passeport** (nom, prénom, date et lieu de naissance, date d'émission et d'expiration) pour chacune des personnes qui désirent se rendre au Canada ;
- **deux (2) photos d'identité identiques format passeport** pour chaque personne (45mmx 35mm) (les photos scannées ou photocopiées ne sont pas acceptées) ;
- si vous n'êtes pas de nationalité française : une photocopie de votre carte de séjour ou de résident étranger (et la carte originale si vous soumettez votre demande en personne);
- **votre lettre d'admission (letter of acceptance)** dans une institution canadienne ;
(**IMPORTANT : si votre lettre d'admission spécifie qu'un stage est requis dans le cadre de votre programme d'études au Canada, veuillez souligner ou surligner cette mention. Un permis de travail sera émis en même temps et sans frais supplémentaire**);
- **les frais d'études du dossier** (Ces frais sont révisés mensuellement, merci de vérifier le montant sur le site au moment de votre demande de permis d'études.) **comptez environ 125\$ Canadiens (=95€)** ;
- **une preuve de fonds suffisants** pour votre voyage et séjour au Canada. Vous devez prouver que vous pouvez subvenir à vos besoins durant votre séjour au Canada. Prévoir 833\$ canadiens (**620Euros**) **par mois** en plus de vos frais de scolarité, pour un étudiant n'ayant aucune personne à charge.

Cette preuve peut prendre plusieurs formes :

- si vous payez vous-même vos études : un « *Justificatif de fonds bancaires* » **complété par votre banque** (voir document ci-joint) ou un ordre de virement indiquant le montant du virement mensuel ;
- si une tierce personne paie vos études : un « *Justificatif de fonds bancaires* » **complété par leur banque** (voir document ci-joint) ou une lettre d'engagement signée par cette personne **et** une attestation

bancaire attestant que cette personne possède des ressources financières suffisantes pour subvenir à vos besoins pendant votre séjour au Canada (**au moins 833 \$ canadiens - (620 euros) par mois**).

- Si vous avez des **personnes à charge**, prévoir 333 \$ canadiens (**250 euros**) mensuel pour le conjoint ou premier membre de la famille ; prévoir 255 \$ canadiens (**190 euros**) mensuel par enfant à charge supplémentaire.

Etape 3

Vous devez envoyer l'ensemble des documents à l'ambassade du Canada à l'adresse ci-dessous OU déposer en personne votre dossier à l'ambassade du Canada pour les demandes urgentes uniquement à moins de trois semaines avant le départ (vérifier les horaires d'accueil sur le site). Nous vous conseillons d'envoyer votre demande par courrier recommandé ou lettre suivie si vous souhaitez en confirmer la réception.

**Service de l'immigration (NI)
Ambassade du Canada
Demande de permis d'études
37, avenue Montaigne
75008 Paris
France**

http://www.canadainternational.gc.ca/france/visas/study-etude_europe.aspx?lang=fra

Le délai de traitement est d'au moins quatre semaines. L'ambassade se réserve le droit d'exiger tout autre document jugé nécessaire pour l'étude de la demande. De plus, la présentation de la demande et de tous les documents exigés ne garantit pas l'émission d'un Visa de résident temporaire (visiteur).

IMPORTANT: Les frais de traitement sont exigés pour l'étude du dossier et ne sont pas remboursables, même dans le cas d'un refus. Veuillez prendre note que l'agent des visas n'émettra un visa que s'il a la conviction que :

- le requérant n'a aucune intention d'étudier, de travailler, de faire une demande de résidence permanente ou d'asile ou de rester au Canada au-delà du séjour autorisé;
- le requérant a les moyens financiers de s'offrir ce séjour;
- le requérant maintient, avec son pays de nationalité ou de résidence habituelle, des liens suffisamment forts pour y garantir son retour.

Etape 4

Si votre demande de permis d'études est acceptée, vous recevrez une lettre d'autorisation par courrier électronique (veuillez vous assurer que votre email est bien lisible) OU par courrier recommandé.

Dernière étape

Vous devez **IMPERATIVEMENT** nous informer de l'obtention de votre permis d'études, soit par email julia.noel@kaplan.com soit par téléphone au **01 48 00 06 00**.



En-tête de la banque

JUSTIFICATIF DE FONDS BANCAIRE

Nous, soussignés, _____
certifions à ce jour que notre client(e), Monsieur/Madame _____
titulaire d'un compte sur nos livres,

A la capacité financière d'assumer ses frais de subsistance de 650 euros par mois pour la durée de son séjour au Canada, de _____ mois.
Ou

A la capacité financière d'assumer les frais de subsistance de 650 euros par mois pour le séjour de _____ au Canada pour la durée totale de son programme de _____ mois.
Ou

Nous a ordonné de virer sur le compte de _____ la somme de 650 euros, tous les mois, pour assurer ses frais de subsistance pendant la durée totale de son séjour de _____ mois.

Fait à _____, le _____

Signature

Sceau de la banque



Gouvernement du Canada
Ambassade du Canada
Service de l'immigration
37, avenue Moutaigne
75008 Paris - France

Government of Canada
Embassy of Canada
Immigration Section
Téléphone / Phone : +33 (0)1. 44.43.29.16
Internet : www.amb-canada.fr

Mode de paiement

**Visa de résident temporaire (visiteur), Permis d'études, Permis de travail et
Titre de voyage (pour résident permanent retournant au Canada)**

Les frais exigés pour l'étude des demandes peuvent être payés **tel qu'indiqué ci-dessous**. Aucune autre forme de paiement ne sera acceptée.

Les montants des droits à payer sont mis à jour mensuellement. Veuillez consulter le tableau sur notre site internet au : www.dfait-maeci.gc.ca/canada-europa/france/visas/frais-fr.asp

Aucun paiement en espèces, par carte bleue, carte bancaire ou carte de crédit ne peut être accepté par courrier.

Ce mode de paiement **ne concerne pas** les demandes de *Certificat d'Acceptation du Québec (CAQ)*.
Veuillez consulter le site suivant : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Ce mode de paiement **ne concerne pas** les demandes sous les **Programmes de mobilité des jeunes**.
Veuillez consulter le site suivant : www.amb-canada.fr/jeunesse

En EUROS

- **Par virement bancaire**, sur le compte suivant :
Virement à : **Service de l'immigration – Ambassade du Canada, Paris, France**
Banque : **BRED Banque Populaire**, 66 Ave des Champs-Élysées, 75008 Paris
Pour virement à partir de la France :
RIB : Banque (10107); guichet (00138); compte (00623006604); clé (72)
Pour virement à partir d'un pays autre que la France :
Code IBAN (International Bank Account Number): **FR76 1010 7001 3800 6230 0660 472**
Code BIC (Swift) : **BREDFRPP**
 - ✓ Le virement doit obligatoirement mentionner les **nom, prénom(s) et date de naissance du requérant principal** (la personne qui fait la demande de visa ou de permis).
 - ✓ Important : tous les frais de virement sont à la charge du demandeur. **Le virement doit porter la mention "Net de frais pour le bénéficiaire"**.
 - ✓ Si vous payez par **virement bancaire**, la **preuve de paiement** (reçu émis par la banque) **doit être jointe au formulaire de demande**. Le reçu doit être lisible et indiquer la date du virement. Veuillez en garder une copie pour vos dossiers avant de nous le faire parvenir.
- **Les chèques en euros ne sont pas acceptés.**
- **En espèces** : Les personnes qui se présentent à l'Ambassade pour y déposer leur demande peuvent payer les frais de service en espèces.

En DOLLARS CANADIENS

- **Par traite bancaire ou chèque certifié encaissable par une banque au Canada** et libellé à l'ordre de *l'Ambassade du Canada*. Tout chèque émis en dollars canadiens par une banque située à l'extérieur du Canada doit indiquer clairement et lisiblement l'adresse complète et le numéro de compte de son correspondant bancaire au Canada, soit l'établissement où le chèque pourra être encaissé au Canada.
- ✓ **Veillez joindre la traite bancaire ou le chèque certifié au formulaire de demande.** Tout chèque personnel (c'est-à-dire non certifié par une banque), tout mandat poste (Poste Canada) ou mandat cash (émis par les PTT) sera retourné au demandeur avec la demande.
- **En espèces** : Les personnes qui se présentent à l'Ambassade pour y déposer leur demande peuvent payer les frais de service en espèces.

En DINARS ALGÉRIENS (pour les personnes résidant en Algérie uniquement)

- Les personnes qui se présentent à l'Ambassade du Canada à Alger pour y déposer une *demande de visa de résident temporaire, de permis d'études, de permis de travail temporaire ou de titre de voyage* doivent payer les frais de service **en espèces en dinars algériens**.

Veillez consulter le tableau des frais sur notre site internet au :
http://www.international.gc.ca/canada-europa/france/visas/frais_dinars-fr.asp

IMPORTANT

- Pour tout paiement, vous recevrez **un reçu**. Veuillez le conserver comme preuve de paiement.
- Les **frais de traitement** ne sont **pas remboursables**, quel que soit le résultat de l'étude de la demande.

CARACTÉRISTIQUES DES PHOTOS

PRÉSENTEZ-VOUS CHEZ LE PHOTOGRAPHE AVEC LES INSTRUCTIONS SUIVANTES

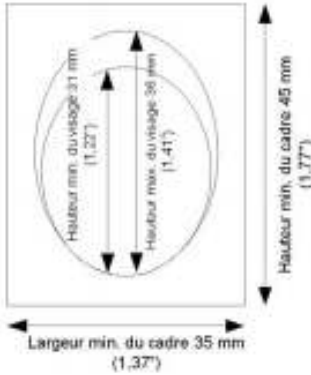
Exigences :

Votre demande de visa de résident temporaire, de permis d'études ou de permis de travail doit être accompagnée de photos. Vos photos doivent absolument se conformer aux caractéristiques suivantes, sinon elles seront rejetées. Vous devrez fournir de nouvelles photos avant que votre demande puisse être traitée.

Pour éviter tout retard, veuillez vous assurer que les photos fournies avec votre demande répondent à ces exigences.

Caractéristiques des photos :

- Photos identiques, en noir et blanc ou en couleur, prises au cours des derniers six mois.
- Les photos doivent être claires et bien définies, prises contre un arrière-plan blanc uni ou de couleur claire.
- Les photos numériques ne peuvent absolument pas être modifiées.
- Le visage doit être centré et l'expression doit être neutre, c'est-à-dire que la personne ne doit ni sourcilier ni sourire; la bouche doit demeurer fermée.
- Vous pouvez porter des verres correcteurs teintés si vos yeux sont clairement visibles et que la monture ne couvre aucune partie des yeux. Les verres fumés ne sont pas acceptables.
- Les postiches et autres artifices cosmétiques sont acceptables s'ils ne déguisent pas l'apparence naturelle.
- Les photos sur lesquelles le requérant porte un chapeau ou un autre couvre-chef pour des raisons religieuses sont acceptables si les traits faciaux sont clairement visibles.
- Pour les photographies d'enfants en bas âge, il est important de ne pas voir sur la photographie la personne qui tient l'enfant.

Caractéristiques de la photo et de la taille de la tête	
	<ul style="list-style-type: none">• La photo doit mesurer globalement entre 35 mm X 45mm (1,37" X 1,77").• Elle montre la tête du demandeur du devant, avec le visage au milieu de la photo et doit inclure le haut des épaules.• La taille de la tête, du menton au sommet* de la tête doit mesurer globalement entre 31 mm (1,22") et 36 mm (1,41"). <p>* Sommet : dessus de la tête, ou (si couvert par des cheveux, un couvre-chef ou un chapeau), l'endroit où la tête/le crâne se trouverait s'il était visible.</p>

Les photos qui ne se conformeront pas à ces caractéristiques ne seront pas acceptées.